

2
(N° 258.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande de Jean-François Echement.

MESSIEURS,

Par requête, en date du 1^{er} juin 1838, le sieur Jean-François Echement, forgeron, domicilié à Chiny (Luxembourg), demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Brouvelieures (France), le 28 thermidor an VI; il habite la Belgique depuis 1800; il a épousé une Belge, et il a procréé avec elle six enfants, tous nés en Belgique.

Il résulte des renseignements obtenus que le pétitionnaire possède à Chiny des immeubles d'une certaine importance; qu'il est d'une conduite civile et politique sans reproches, et qu'il jouit de l'estime publique.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS AÏNÉ.